

RÉUNION COMMUNAUTAIRE

ÉCOLE N.D.A.

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014

19 h à 21 h

M. Alfred Arthur Poirier, conseiller municipal du comté d'Inverness souhaite la bienvenue aux 65 participants. Il mentionne que le conseil municipal ainsi que d'autres municipalités de la province démontrent beaucoup d'intérêt à cette réunion communautaire. La formation du comité aviseur du conseil est unique dans son histoire et sera le premier dans la province de la Nouvelle-Écosse.

M. Paul Gallant, comme membre du groupe de travail, souhaite aussi la bienvenue. Il présente l'ordre du jour aux participants et il propose un vote pour le président et le secrétaire d'enregistrement pour la réunion de cette soirée seulement.

Nominations de Paul Gallant comme président et Maurice Lelièvre comme secrétaire d'enregistrement.

Adopté.

Proposition que chaque personne présente ai le droit de vote:

Proposé par: Alcida Leblanc

Secondé par: Lucille Timmons.

Adopté.

Paul demande s'il y a des questions sur l'ordre du jour. Aucune question.

Proposition pour adopter l'ordre du jour:

Proposé par Danielle Haché

Secondé par Jeannot Chiasson.

Adopté.

M. Scott Aucoin, agent de développement, CDÉNE et membre du groupe de travail fait une mise à jour du travail du groupe et présente les termes de références pour le comité communautaire accepté par le conseil municipal du comté d'Inverness. Il fait une révision du mandat du comité et les petits changements proposés par le conseil municipal.

Plusieurs questions de la part de l'assemblée.

Proposé par M. Yvon Michaud

Appuyé par M. Perry Muise.

Proposition que l'on accepte les termes de références tel que proposé.

Plusieurs questions de la part de l'assemblée.

M. Alfred Arthur Poirier remarque que le conseil municipal est très impressionné et ces termes de références s'alignent très bien avec leurs initiatives à la municipalité. Ils sont 100% en faveur et c'est parti de l'acte municipal.

Paul Gallant mentionne aussi que ce processus est unique. La Nouvelle-Écosse nous regarde de proche. Le gouvernement veut que les communautés règlent leurs problèmes et s'organisent. Donc le souhait est que le conseil municipal va au moins nous écouter.

Darlene Doucet pose trois questions. Est-ce que la communauté se limite avec ce comité aviseur ? Deuxièmement, comment nous choisissons les représentants de secteurs ? Et troisièmement, est-ce que l'on a contacté les secteurs ?

Alfred Arthur Poirier répond à la première question en disant que ce comité communautaire n'est pas limité. Si la communauté décide de ne pas utiliser ce comité, c'est correct.

Paul Gallant, membre du groupe de travail, répond à la deuxième et troisième question en disant que le groupe de travail a proposé les secteurs, que le comité pourra modifier ce qui a été proposé, et qu'il a

contacté le plus grand nombre de personnes possible dans tous les secteurs.

Marie Aucoin explique la fonction du comité communautaire comme un comité qui a de l'influence aux gouvernements à cause que c'est nous qui écrivons nos propres règlements. Ceci est un modèle pour les autres conseils municipaux de la province.

Scott Aucoin, membre du groupe de travail explique le mandat et le but du comité communautaire en lisant une partie des termes de références qui site qu'il a aussi un mandat de coordination communautaire, non seulement un rôle d'aviseur à la municipalité. Même le préfet municipal pense que le comité est d'abord un comité communautaire et par après un outil de collaboration pour la municipalité.

Claude Bourgeois demande si le comité communautaire peut approcher d'autres organisations ou ministères, ou si la municipalité limitait ces genres d'actions? Alfred Arthur remarque que c'est possible, mais que le conseiller est encore responsable des questions financiers du comité et des investissements de la part de la municipalité.

Paul Gallant remarque aussi qu'on n'est pas limité. La possibilité existe toujours pour le comité d'ajouter, supprimer ou amender des termes de références après 6 mois ou un an. Mais, le conseil municipal sera toujours responsable de donner l'accord ou non. C'est leur comité.

Vote sur la proposition

Main levée : 63 pour et 2 contres. Motion adoptée

Les participants sont divisés dans les différents secteurs pour élire leurs représentants ;

Voici les représentants proposés :

Affaires : Michèle Pothier
Ainés : Alcida LeBlanc
Arts & Culture : William Roach ou Joeleen Larade
Communication : Marie Aucoin

Coopératives : Lynn Deveau
Éducation : Paul Gallant
Environnement : Stéphane Sogne
Jeunesse : Denise Arsenault
Pêches : Léonard LeBlanc
Santé : Marcel Aucoin
Sécurité : David Deveau
Sports : Perry Muise
Tourisme : Lyne Larade

*Proposition pour adopter les représentants proposés :
Jeannot Chiasson propose et Yvon Michaud appuie.
Main levée : 63 pour et 2 contres. Motion adoptée.*

Paul Strome remarque que c'est très important de continuer la communication de ce comité communautaire avec la communauté et devrait être sur le site web de Chéticamp.

Marie Aucoin remarque aussi que les minutes du comité devraient être accessibles sur le site web de Chéticamp aussi.

Réunion communautaire termine à 20 h 45